

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 39

Artikel: Un héritier : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pourra Janette, que n'avai pas tot pliorâ ào bri, s'ein vayessâi dâi totès rudès.

On delon que lo cosandâi golliaissivè pè la pinta, lo grand Louis, son bio-frârè, qu'on lâi desâi lo Napolitain po cein que s'étai einrolâ, revgnâi dè Naples et l'arrevè tot drâi tsi sa schèra Janette. Après lâi avai de bondzo, lâi démandè io étai se n'hom.

— Oh ! dè bio savai que l'est pè lo cabaret, coumeint dè coutema, lâi repond la fenna, et le lâi fe sè plieintès su ellia rôuta dè tailleu, que la mepreisivè et que la tapâvè.

— Ah ! l'est dinsè ! se fe lo Napolitain ; eh bin, atteind-tè vâi, melebâogro !...

Tandi cé teimps, lo « pequa-pronma » tsantâvè et bragâvè pè la pinta, et racontâvè ài bons-fonds que lâi aidivont à sè soulâ, que menâvè sa fenna martin-bâton et que quand sè reduisâi àotrè lo né, faillai que le sè relévâi po lâi servi tot ein on iadzo son dédjonâ, son dinâ et son soupâ, et que quand l'avai totrupâ, sè cutisivè sein que sa fenna lâi diessé on mot. Vo sédè, se lâo fasâi, se l'avâi lo malheu dè mè derè oquîè : flin ! flâ ! su la frimousse.

Ho ! t'as mé dè braga què dè fé, lâi dit on gaillâ qu'êtai quie. Ye frâimo bin que te ne lâi dit pas on mot quand te t'ein vas et que te n'ousè pas pi lâi cresenâ.

— Mè ?... Ah ! te crâi, se repond lo tailleu, eh bin, veni pi vairè ti, et se vo dio dâi mentès, pâyo 'na ribotte.

L'étai dix z'hâorès dâo né, et ye vont. Quand lo tailleu est dedein, tirè lo rideau dè la fenêtra po que lè z'autro pouéssont mi vairè, l'allumè lo croset, sè chitè devant la trâbla et criè sa fenna po lâi apportâ à dédjonâ, à dinâ et à soupâ, kâ lo chenapan quartettâvè du lo matin,

La fenna ne budzâ pas. Lo tailleu tapè su la trâbla et sè met à rualâ coumeint on sor... Rein... La fenna, qu'êtai recouquelâ per dézo lo lévet, l'oiessâi bin bramâ, mâ ne budzivè pas ; le sè pein-sâvè : t'as binstout te n'afférè, villo soulon !

— Ah ! te ne vâo pas tè lévâ, vîlhie sénobi, se fe lo tailleu, eh bin, atteinds-tè vâi !

Adon sè lâivè furieux et va po eimpougni sa fenna pè lè piautès, po la férè remoâ ; mâ à l'avi que retroussè lo lévet, lo Napolitain, qu'êtai on solido luron, on troupier, peinsâ-vo vâi ! et qu'êtai catsi per dézo lo lhi, soo dè lé dézo, t'eimpougnè mon pourro eosandâi, lo fâ pirouettâ pè lo pâilo, ein lâi astiqueint on part dè revire-marion et ein lâi deseint : Tai ! vouaiquie po ton dé djonnâ ! que lo tailleu criâvè ein aide. Vollie àovri la fenêtra po sè sauvâ ; mâ lo gros Louis lo racrotsè pè son pantet dè veste et lâi fâ : Atteinds on momeint, te n'as pas onco tot. Adon lâi rebaillè onna raclliaie po son dinâ et onco onna ramenâie po son soupâ, après quiet criè la Janette po lâi veni bailli lo dessai. La pernetta châotè frou, et sein pi einfatâ son gredon, l'accrotsè lo mandzo dè remésse et lo fâ zonnâ sù la carcasse dâo pourro « chenidre » ein lâi deseint : Tai ! vouaiquie lo dessai et lo café à l'édhie ; se bin que lo pourro lulu ein a tant reçu, que l'a faillu lo mettrè ào lhi, iò l'a pro-

met dè se corredzi et de ne pas mé tarabustâ sa fenna, kâ lo Napolitain ne badenâvè pas.

Lè lulus qu'etiont venus vairè, sè sont reintornâ ein sè tegneint lo veintro dâo tant que recaffâvont, et lo pourro tailleu étai tant vergognâo lè dzo d'aprés, que l'est restâ mé dè trâi senannès sein ousâ retornâ ào cabaret, dè poâire d'êtrè couïenâ.

UN HÉRITIER.

III

Le visage du régisseur était de plus en plus agité ; Raymond aussi paraissait ému et anxieux.

— Comme je vous l'ai dit déjà, fit M. Morand, votre oncle était atteint d'une maladie de cœur, et dépérissait de jour en jour. Tout à coup pendant une nuit il se trouva si malade que le château fut en émoi ; chacun s'imaginait que son dernier moment était venu ; lui-même le crut aussi. Cependant vers le matin il y eut un peu d'amélioration dans son état, et dans le courant de la journée, il me fit rester seul auprès de lui.

— J'ai cru mourir cette nuit, me dit-il, et, je le sens bien, mon dernier moment n'est pas éloigné. Je n'ai fait aucune disposition testamentaire ; mon neveu Raymond Marcellis sera mon unique héritier. Je vais vous faire une communication que je vous charge de lui transmettre ; promettez-moi de le faire, et cette assurance tranquillisera mes derniers moments.

Je lui promis ce qu'il demandait.

Alors il garda quelque temps le silence, et me dit d'une voix étouffée :

— Vous me regardez, j'en suis sûr, comme un honnête homme, et pourtant j'ai autrefois commis un crime.

— Un crime ! me suis-je écrié avec stupéfaction ; non, non, cela n'est pas possible.

— Si, si, a-t-il répondu, c'était un véritable crime dont le souvenir m'accable de remords ; en vous parlant ainsi, je suis en pleine possession de toute ma raison.

Il s'exprimait avec difficulté ; aussi ce fut en s'interrompant plusieurs fois qu'il parvint à me faire comprendre ce dont il s'agissait.

« Il y a près de vingt ans. M. Blavigny fut envoyé par son père en Angleterre pour s'occuper d'intérêts considérables qui réclamaient sa présence. Il y fit la connaissance d'une jeune Française qui avait suivi ses parents dans ce pays, et par suite de leur mort prématurée se trouvait isolée et sans ressources sur une terre étrangère.

« On la nommait Agnès Mérien ; elle avait reçu une bonne éducation et remplissait auprès d'une dame riche et âgée les fonctions de demoiselle de compagnie.

« Ce fut dans cette maison que M. Blavigny la rencontra, et comme elle était d'une beauté séduisante, il ne tarda pas en être épris.

« Elle était trop honnête pour devenir sa maîtresse ; un de ses amis, à qui il avait confié son amour, lui proposa un acte abominable. M. Blavigny persuada à Agnès qu'il voulait l'épouser ; grâce à la complicité de son ami, il simula la cérémonie du mariage.

« La jeune fille candide et sans déflance tomba dans le piège qui lui était tendu et se crut légalement la femme de votre oncle.

« Tous deux s'établirent alors dans un cottage à peu de distance de Londres. Cette existence en commun dura dix-huit mois à peu près ; puis M. Blavigny fut rappelé en France par son père, car sa présence en Angleterre avait cessé d'être nécessaire.

« Agnès était mère d'une petite fille ; mais votre oncle n'eut pas la loyauté de légitimer par le mariage cette

enfant qui lui devait la vie. Son amour pour M^{me} Mérian n'avait été qu'une flamme passagère, et il allait s'éloigner d'elle sans regret.

« Comme il faisait d'assez fréquentes absences pour vaquer à ses affaires, Agnès ne fut pas étonnée de le voir partir un matin : cette fois, il ne devait plus revenir.

« Quelques jours plus tard, la jeune femme reçut une lettre dans laquelle M. Blavigny lui dévoilait toute la vérité et lui annonçait qu'elle ne le reverrait jamais. Il lui envoyait en même temps une somme assez considérable, et lui donnait l'adresse d'un banquier français établi à Londres, nommé M. David, auquel elle pourrait s'adresser quand le besoin d'argent se ferait sentir à elle.

— Il vous est facile de vous imaginer, monsieur, quel aura été le désespoir de la pauvre fille en recevant une pareille communication. J'ai vu votre oncle à son retour d'Angleterre ; il était plein de gaieté et d'entrain ; on ne se serait jamais douté qu'il venait de commettre une semblable action.

— C'était là une conduite bien infâme, reprit Raymond d'une voix profondément indignée.

— Oui, sans doute, on ne peut lui donner un autre nom. Peu de temps après, M. Blavigny s'est marié avec une riche héritière ; tant que la fortune lui a souri, il ne s'est pas inquiété de la pauvre Agnès. Lorsqu'il s'est trouvé dans la solitude et accablé par le malheur, son souvenir est venu l'obséder. Il a cru voir l'action de la Providence dans cette fatalité qui s'acharnait après lui ; le remords le poursuivait partout et assombrissait encore ses derniers moments.

« Il m'a demandé de vous prier de rechercher Agnès Mérian et sa fille et de leur remettre une large part de son héritage.

— Mon neveu, a-t-il ajouté, ne refusera pas d'accomplir mon désir suprême, car il a, je le sais, une âme loyale et généreuse.

— Je justifierai sa confiance, s'écria le jeune officier avec élan, je tâcherai de découvrir cette malheureuse femme, et je la mettrai en possession de l'héritage qui lui appartient ; mais comment mon oncle n'a-t-il pas cherché à savoir ce qu'elle était devenue dès que la voix de sa conscience s'est réveillée en lui ?

— Il y a pensé, monsieur ; toutefois il reculait cette recherche de jour en jour, craignant d'apprendre des choses trop épouvantables. Il se figurait qu'Agnès avait succombé au chagrin, et il tremblait à l'idée de retrouver sa fille dans une situation abjecte et méprisable.

Après m'avoir fait ses confidences, M. Blavigny a vécu plusieurs jours encore, et chaque fois que ses souffrances le lui permettaient, il s'est entretenu de M^{me} Mérian avec moi, car ce souvenir était sans cesse présent à sa pensée. Voilà, continua-t-il, un écrit qu'il m'a chargé de vous remettre ; il a eu une peine infinie à tracer ces quelques lignes.

(A suivre.)

Un bohème, arrivé au dernier degré de la rafale, disait à un de ses amis :

— Je suis à bout de ressources ; je marche sur mes tiges ; je crève de faim et je ne vois pas d'autre moyen que de me précipiter, par accident, sous la roue d'une voiture...

— Comment ! te suicider par ce procédé vulgaire ?...

— Me suicider ? Pas si bête ! mais me faire écraser un bras ou une jambe pour avoir des dommages-intérêts... Es-tu de mon avis ?

— Mon cher, je n'en suis qu'à moitié... Par ton moyen, je ne doute pas que tu n'aies le dommage ; mais, pour l'intérêt, je n'en répondrais pas...

Ecrivez bien vos testaments. — Quand nous écrivons, ayons toujours la bonne habitude de ne négliger ni accents, ni ponctuation, ni même les apostrophes.

Un riche propriétaire, voulant laisser quelque chose à deux de ses amis, a écrit dans son testament cette phrase :

Pour donner un dernier gage d'affection à Z... et à X..., je lègue à chacun deux cent mille francs.

Est-ce à chacun d'eux, cent mille francs, ou bien à chacun, deux cent mille francs.

Comme on voit, la question est grave. Le testament est mal écrit. Trouvera-t-on une apostrophe à deux, ou n'en trouvera-t-on pas ?

Ce papier a été plié pendant que l'encre était fraîche, de sorte qu'il y a des taches, des points, des virgules, un peu partout.

Les héritiers disent : c'est à chacun d'eux, cent mille.

Les deux amis, Z... et X..., disent : c'est à chacun, deux cent mille.

La justice va être saisie, mais elle sera bien embarrassée.

Conclusion : écrivez bien vos testaments.

La semaine dernière, arrivaient à Bellegarde un ecclésiastique accompagné de deux dames. Les employés de la douane procédèrent à la visite d'usage. On saisit 600 cigares sur le curé, tandis que les femmes, visitées par la fouilleuse, avaient, dans leurs faux derrières, l'une 11 livres de tabac, l'autre 7 livres. Le tout fut saisi. Une de ces dames n'eut que cette réponse à faire : « Ah ! je suis bien contente d'en être débarrassée, ça me gênait joliment. »

Problème pour les enfants.

Mon cousin Pierre, qui est décédé avant-hier jeudi 27 septembre 1883, à 9 1/2 heures du soir, est né au moment où sonnait la 2^{me} heure du 2^{me} jour du 2^{me} mois de la 2^{me} année de la seconde moitié du siècle actuel. Combien a-t-il vécu de minutes ?

Prime : une boîte de plumes.

M. D.

La livraison de septembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Albert de Haller et son influence littéraire, par M. François Dumur. — Les tantes de Bellonne. — Croquis genevois, par M. J. des Roches. — La France, pays peu connu, par M. Ed. Sayous. — La musique au XVIII^e siècle. — Jean-Sébastien Bach, par M. William Cart. (Quatrième et dernière partie.) — La poésie et la raison au siècle de Louis XIV, par M. Paul Stapfer. (Seconde partie.) — Eugénie de Guérin, d'après son journal et ses lettres, par M. Camille Bertrand. (Seconde et dernière partie.) — L'Indo-Chine, le royaume de Siam, l'empire birman, le Cambodge, la Cochinchine française, l'empire annamite, par M. Léo Quesnel. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Chronique suisse. — Chronique scientifique. — Chronique politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie.